



DÉCLARATION

Boss Mining apporte des clarifications concernant des informations inexactes circulant sur les réseaux sociaux à la suite d'un incident survenu dans la zone de Kakanda.

Boss Mining SAS (« **Boss Mining** » ou la « **Société** »), filiale d'Eurasian Resources Group (« **ERG** ») en partenariat avec La Générale des Carrières et des Mines S.A. (« **Gécamines** »), opérant dans la province du Lualaba, en République Démocratique du Congo (RDC), présente ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'incident impliquant un minibus, survenu le 21 août 2026 au sein de sa concession minière dans la zone de Kakanda (PE 469). La Société exprime également sa solidarité avec toutes les personnes touchées par cet incident.

En réponse aux différentes publications et commentaires diffusés sur les réseaux sociaux concernant l'incident du 21 août, Boss Mining souhaite apporter les clarifications suivantes et corriger certaines informations inexactes relatives à la Société et ses activités.

Boss Mining tient à préciser qu'elle n'a été impliquée d'aucune manière dans l'organisation, le déplacement ou les activités de la délégation concernée, et qu'elle n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le véhicule concerné se trouvait et circulait au sein de la concession sans autorisation préalable de Boss Mining.

Boss Mining demeure en phase d'entretien et de maintenance (« care and maintenance »). Par conséquent, les affirmations selon lesquelles la concession ou les installations de la Société seraient « abandonnées » sont factuellement inexactes et donnent une représentation erronée de l'état du site et de ses actifs.

Boss Mining prend également note d'informations alléguant que la délégation se rendait à une cérémonie liée au lancement d'activités d'exploitation artisanale sur le site. La Société comprend que la délégation se rendait sur un site situé en dehors des concessions de Boss Mining. La Société affirme catégoriquement qu'elle n'avait aucune connaissance préalable d'une telle initiative, qu'elle n'y était aucunement associée et qu'elle n'a donné aucune approbation ni aucun consentement à cet égard. La Société

n'autorise et ne permettra aucune activité d'exploitation artisanale non autorisée au sein de sa concession.

La Société souhaite réitérer sa position concernant l'exploitation minière artisanale. En tant que filiale d'ERG, Boss Mining reconnaît que l'exploitation minière artisanale légale, réglementée et responsable peut jouer un rôle socio-économique important en RDC. Toutefois, les activités minières illégales et non réglementées, y compris celles qui continuent d'affecter la concession de Boss Mining, présentent des risques importants en matière de sécurité, d'environnement et d'impacts sociaux pour les communautés locales, et devraient être traitées par les autorités locales compétentes de la RDC conformément aux lois et règlements applicables.

Conformément à cette position, ERG Africa a signé en février 2026 un protocole d'accord avec l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), filiale de Gécamines, afin de renforcer la formalisation, la professionnalisation et la redevabilité de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Ce protocole d'accord vise à établir un modèle structuré permettant d'améliorer les conditions de travail des mineurs artisanaux et de réduire les risques associés à l'exploitation minière informelle, y compris les risques liés aux droits humains. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les priorités de Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la RDC, du Gouvernement de la RDC et du Ministère des Mines, en faveur d'un secteur minier plus formalisé et transparent, générateur d'une croissance durable et inclusive.

Depuis 2022, Boss Mining continue d'alerter ses partenaires locaux et les autorités compétentes au sujet : (i) des risques liés à la présence importante d'activités minières artisanales illégales et semi-mécanisées opérant illégalement au sein de sa concession ; et (ii) du fait que le personnel de Boss Mining dispose d'un accès limité, voire inexistant, à ce site en raison de la présence de mineurs illégaux et d'individus armés non autorisés empêchant l'accès légal et protégeant lesdites activités illégales.

Dès qu'elle a été informée de l'incident, Boss Mining a néanmoins apporté une assistance dans le cadre des mesures d'urgence. Les personnes secourues ont reçu des soins médicaux à l'hôpital de Boss Mining, qui fait office d'hôpital de référence pour la zone de Kakanda. Cette assistance a été fournie uniquement pour des raisons humanitaires et dans le respect des responsabilités de la Société envers les communautés au sein desquelles elle opère. Cette assistance ne saurait être interprétée comme une preuve, ni laisser entendre une quelconque implication de Boss Mining dans l'organisation, la participation ou les circonstances ayant conduit à l'incident.

Boss Mining réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la sécurité de toutes les personnes et de la protection de son périmètre opérationnel, et appelle enfin à la prudence dans la diffusion d'informations non vérifiées.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Eurasian Resources Group Africa, Johannesburg
Communications.Africa@ergafrica.com ou press@erg.net

www.ergafrica.com